

ANNEXE

AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA COMMUNE DE TIERCELET

TARIFS AU 14 AVRIL 2015

=====

		COMMUNE			EXTÉRIEUR		
		Montant	30 %	Solde	Montant	30 %	Solde
Salle des Fêtes pour le week-end (vendredi 9 h au lundi 9 h) 120 personnes assises ou 150 personnes debout 30 % à la réservation non remboursable en cas de désistement même en cas de force majeure.		250 €	75 €	175 €	400 €	120 €	280 €
Salle des Fêtes pour une journée dans la semaine (lundi, mardi, mercredi ou jeudi) 30 % à la réservation non remboursable en cas de désistement même en cas de force majeure.		90 €	27 €	63 €	150 €	45 €	105 €
Location couverts par personne Payable au moment de la prise en compte de la salle.		GRATUIT	-----	-----	0.50 €	-----	-----
Caution retournée après l'état des lieux de la salle.		460 €	-----	-----	460 €	-----	-----
Nettoyage de la Salle		30 €	-----	-----	30 €	-----	-----
ASSOCIATIONS ET ÉCOLES	1 ^{ère} FOIS	GRATUIT	-----	-----	GRATUIT	-----	-----
	2 ^{ème} FOIS	125 €	37,50 €	87,50 €	125 €	37,50 €	87,50 €
	3 ^{ème} FOIS	125 €	37,50 €	87,50 €	125 €	37,50 €	87,50 €

EXEMPLE : Pour une location de salle pour un week-end à une personne extérieure à Tiercelet, il faudra le jour de la réservation, en plus de l'attestation d'assurance :

- 1 chèque de 120 € avec encaissement immédiat par le Trésor Public
- 1 chèque de 280 € à l'ordre du Trésor Public
- 1 chèque de 460 € à l'ordre du Trésor Public
- 1 chèque de 30 € à l'ordre du Trésor Public

NOTA : Le chèque correspondant aux couverts sera établi le jour de la prise en compte de la salle avec encaissement immédiat par le Trésor Public.

RAPPEL : Les chèques établis devront être tirés sur le compte de l'utilisateur ; à défaut des chèques de banque seront remis par le dit utilisateur.